

## BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

**17 novembre 1916.**

Les bourgmestres des 16 communes de l'agglomération bruxelloise ont été reçus lundi dernier par M. von Bissing. Celui-ci leur a fait savoir qu'il exigeait que la liste des chômeurs lui fût remise pour le 16 avant midi.

M. Lemonnier, ff. de bourgmestre de Bruxelles, a eu une attitude crâne. Il a répondu aussitôt en son nom et au nom de ses collègues :

*- Monsieur le gouverneur, je ne puis que répéter que nous ne possédons point ces listes ; j'ajouterai que, si même nous les avons, notre devoir nous interdirait de vous les communiquer.*

Là-dessus l'entretien a pris fin, et la journée d'hier s'est passée sans que les listes eussent été remises.

Ce matin, les journaux bruxellois publient en 1<sup>ère</sup> page l'avis que voici :

**« Avis à tous les bourgmestres du Grand-Bruxelles et du Brabant. — Ce n'est, pas la population belge qui profitera le moins de l'ordre donné par M. le gouverneur général de transporter en Allemagne les sans-travail et les**

chômeurs volontaires qui sont à la charge de l'assistance publique.

Les classes laborieuses réduites à l'inaction depuis des années trouveront en Allemagne des salaires rémunérateurs qu'elles ne peuvent; trouver en Belgique, en raison principalement du manque de matières premières.

Il est du devoir de toutes les administrations communales belges de prêter leur aide à l'exécution des mesures. Tous les bourgmestres doivent immédiatement remettre au *Kreischef* – pour le Grand-Bruxelles à la *Kommandantur* – les listes exigées des ouvriers n'ayant pas d'occupation suffisante. Les communes doivent s'attendre de jour en jour, à partir de cette date, à préparer leurs chômeurs au départ.

Dans les communes où les listes ne seront pas fournies en temps voulu, l'administration allemande choisira elle-même les hommes à transporter en Allemagne. Mais elle n'a ni le temps ni les moyens de faire une enquête sur la situation de chaque personne. Si donc, au cours de ce choix, il se produit des cas pénibles ou des erreurs, la responsabilité en retombera sur les bourgmestres qui auront refusé d'aider l'administration allemande. J'insiste sur le fait que les ouvriers une fois transportés en Allemagne ne pourront revenir en Belgique que dans des cas exceptionnels d'extrême urgence ou justifiés par des raisons irrécusables.

Je sévirai avec la plus extrême rigueur contre les bourgmestres qui ne dresseront pas les listes ou qui les dresseront avec négligence, et cela non pas seulement pour désobéissance aux ordres allemands, mais aussi pour avoir méconnu leur devoir vis-à-vis de la population soumise à leurs soins.

Le Gouverneur,  
HURT, lieutenant-général. »

A peine cet « **avis** », pas bien clair comme la plupart des documents de ce genre et de cette source, avait-il paru, les Allemands pénétraient

dans toutes les maisons communales de l'agglomération bruxelloise et les occupaient militairement.

A Bruxelles, c'est le prince de Ratibor, accompagné d'un autre individu, qui dirigeait les opérations. Il est arrivé vers 9 heures du matin et s'est dirigé aussitôt vers le cabinet de M. Lemonnier, ff. de bourgmestre, qui venait de se mettre à sa table de travail.

Ce prince de Ratibor jouit à Bruxelles d'une réputation de sottise solidement établie ; son entrevue avec M. Lemonnier n'aura terni en rien son renom.

- *Je viens – a dit M. de Ratibor – vous prier de me remettre les listes de chômeurs.*
- *Monsieur – a répondu M. Lemonnier –, je m'étonne de votre démarche ; j'ai déjà eu l'occasion de déclarer à M. le gouverneur que je ne possède point ces listes et qu'au surplus, même si je les possédais, ma conscience m'interdirait de vous les livrer.*
- *Prenez-vous la responsabilité de votre attitude ?*
- *Mais, évidemment !*
- *Dans ce cas, j'ai le regret de vous faire savoir que vous devez vous considérer comme arrêté...*
- *Soit !*
- *... et que vous le demeurerez jusqu'à ce que vous me remettiez les listes.*

- *Alors ce sera jusqu'à la fin de la guerre, car il s'agit d'une question de principe sur laquelle je ne puis transiger.*
- *Vous voudrez bien consigner votre personnel jusqu'à nouvel ordre.*
- *Je lui donnerai des instructions en conséquence.*

Là-dessus, le Ratibor s'en alla et s'en fut, rejoindre un groupe de civils allemands ; ceux-ci se firent remettre les listes ... électorales et un double des listes ... de contribuables. Ils fouillèrent un peu partout et ne trouvèrent rien. Et vers 3 heures, M. Lemonnier était rendu à la liberté de même que ses employés!

Des scènes analogues, Ratibor en moins, se sont passées dans les faubourgs.

(pages 109-112)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

### Note de Bernard GOORDEN.

On a le témoignage personnel de Monsieur Lemonnier, concernant ces mêmes péripéties, à cette même date du 17 novembre (19161117) dans **50 mois d'occupation allemande** (Volume 2: 1916) de [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) . Voir, entre autres à :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>